

**Direction de la réglementation et usages de  
l'espace public**

Arrêté permanent n° 1090710

**Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue de la COUTANCIERE, à Nantes**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - une signalisation stop est instaurée rue de la Coutancière, à l'intersection avec le boulevard Joliot Curie (depuis le 7 octobre 1996).

Article 2. Stationnement : - le stationnement des véhicules est interdit rue de la Coutancière, sur une longueur de 15 mètres ainsi qu'au delà d'une distance de 50 mètres mesurée à partir du boulevard Joliot Curie.

- le stationnement des véhicules est autorisé rue de la Coutancière sur la partie de voie comprise au-delà des 15 premiers mètres mesurés à partir du boulevard Joliot Curie jusqu'à la placette côté pair de la voie.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P02-109-0710 du 22 juillet 2011 est abrogé.

Fait à Nantes, le **29 AVR. 2024**

Pour la Présidente  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several loops and a horizontal stroke at the end.

Pascal BOLO